

## **AVIS PUBLIC**

2015-009

### **Séance extraordinaire du conseil municipal**

***Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis est donné de ce qui suit :***

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra à la salle du conseil au 2 rue de l'École, jeudi le 18 juin 2015, à compter de 19h30.

L'ordre du jour pour cette séance est le suivant:

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance
2. Validation de l'avis de convocation
3. Autorisation de soumissionner pour l'acquisition des actifs de famille Secours de Chute-aux-Outardes
4. Période de question
5. Fermeture de la séance

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2015.

La directrice générale adjointe

Manon Finn

## **Certificat de publication**

Je, Manon Finn, directrice générale adjointe de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 18 juin 2015.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de juin 2015.

La directrice générale adjointe,

Manon Finn.